



## Resiliation liges orange pro

Par **rejeduluc**, le **04/02/2013** à **16:43**

**bonjour**

je viens de prendre ma retraite et donc cesse mon activite commerciale en sarl j ai ecrit a france telecom pour resilier les lignes fixes et internet ils exigent le kbis de resiliation alors que je ne suis plus engagee en attendant je continue a payer puisqu il faut environ 2 mois pour recevoir CE KBIS est ce legitime?

merci de votre reponse

Par **alterego**, le **22/02/2013** à **09:47**

Bonjour,

Quel que soit le motif, retraite ou autre, il faut produire ce document. Vous serez donc engagé, tant que vous n'aurez pas produit l'extrait Kbis de radiation de la société.

Je ne sais comment vous vous y êtes pris, il ne faut pas deux mois pour obtenir le document.

Cordialement